

18 nov 2022 -16:22

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2022](#)

Prolongation des contrats de concession journaux et périodiques

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation des contrats de concession pour la distribution de journaux et de périodiques reconnus.

En 2015, deux contrats de concession ont été conclus entre l'État belge et bpost pour la distribution des journaux et des périodiques reconnus.

Les contrats de concession actuels expirent à la fin de l'année. Il a été décidé de prolonger de 12 mois les concessions en cours, en signant un avenant aux contrats actuels.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be